

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 23 MAI 2016, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Mme Isabelle de Angelis Margueron en remplacement de M. de Tribolet

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 8 février 2016
3. Examen des comptes 2015, rapport de la commission des finances
4. Rapport des commissions
5. Nomination du bureau du Conseil général, valable jusqu'au 31.12.2016
6. Nomination d'un membre à la commission « Agglomération » fusion Neuchâtel ouest
7. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
8. Informations du Conseil communal
9. Interpellation
10. Divers

Mme de Angelis Margueron ouvre la séance à 20h00 précises.

1. Appel

12 personnes présentes

2 personnes excusées : MM. E. de Tribolet et D. Bozzelli

2. Procès-verbal de la séance du 8 février 2016

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans remerciements à son auteur.

3. Examen des comptes 2015, rapport de la commission des finances

La vice-présidente donne lecture des comptes rubrique après rubrique, chacun étant appelé à intervenir dès qu'il le souhaite.

M. Balmer demande si les comptes scolaires du CSVR ont été calculés approximativement comme l'an passé ? Non, répond Mme Charrière, cette année les factures ont été envoyées en temps et en heure.

Plus aucune question n'est posée.

Mme Aquilon, pour la commission des finances, donne lecture du rapport qui recommande d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.

Au vote :

Article 1 : 11 voix pour, pas d'abstention

Article 2 : 11 voix pour, pas d'abstention

Article 3 : 11 voix pour, pas d'abstention

L'arrêté dans son ensemble : 11 voix pour, pas d'abstention

4. Rapport des commissions

Commission d'urbanisme, M. Challandes

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour l'examen de dossiers et deux permis d'habitations ont été délivrés.

Commission de salubrité publique, Mme Charrière

Aucun cas n'est à signaler.

Les autres commissions ne se sont pas réunies.

5. Nomination du bureau du Conseil général, valable jusqu'au 31.12.2016

Le Conseil communal, par la voix de Mme Widmer, explique que la nouvelle législature débutera le 1^{er} janvier 2017, selon une dérogation accordée par le Conseil d'Etat, au vu de la votation sur la fusion.

Les élections communales se dérouleront le 23 octobre 2016 et les autorités actuellement en fonction le resteront jusqu'au 31 décembre 2016. Elle mentionne que le législatif est libre de s'organiser comme il veut.

Le Groupe Indépendant propose que le bureau demeure tel quel.

Adopté à l'unanimité.

Le bureau du Conseil général est composé comme suit :

Président : M. Etienne de Tribolet

Vice-présidente : Mme Isabelle de Angelis Margueron

Secrétaire : M. François Jaques, en remplacement de M. T. Pages démissionnaire

Vice-secrétaire : Mme Marie-Noëlle Béard Allemann

Questeurs : MM. Luc Balmer et Frédéric Hoffmann

6. Nomination d'un membre à la commission « Agglomération » fusion Neuchâtel Ouest

Le Groupe Indépendant propose M. Etienne de Tribolet. Accepté à l'unanimité

7. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

Le Groupe Indépendant propose M. François Jaques. Accepté à l'unanimité.

8. Informations du Conseil communal

Mme Widmer informe qu'une boîte à troc, gracieusement offerte par la ville de Neuchâtel, sera installée à Valangin.

Ces boîtes seront décorées par des artistes régionaux

Une telle boîte sera inaugurée à Neuchâtel le 24 mai, vers la gare inférieure du funambule.

M. La Grutta informe que les prix de l'épuration et de l'eau seront recalculés durant l'année 2016 et feront l'objet d'un ajustement pour coller à la réalité des comptes. La mise en place se fera rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Ces modifications ne devraient pas engendrer un coût supplémentaire pour les consommateurs.

M. La Grutta informe que l'emplacement idoine pour la pose de l'appareil pour recharger les voitures électriques a enfin été trouvé. Il sera installé le long du chemin conduisant au collège, juste avant les cases jaunes de stationnement. L'abattement d'un arbre sera peut-être nécessaire, à voir.

Un contact avec Viteos doit encore être fait pour l'obtention d'un devis d'installation. Normalement l'appareil sera opérationnel durant l'été.

Il précise encore que toutes les bornes électriques sont répertoriées sur Internet pour les utilisateurs.

Le paiement se fait par le biais des cartes de crédit.

M. Allemann demande si le Conseil communal peut donner des précisions quant à la future péréquation, selon ce qui a été vu dans la presse ?

M. Wälti répond que le Conseil communal a pris connaissance de la nouvelle répartition et se réjouit plutôt puisque pour Valangin, il serait question d'un boni de plus de CHF 60'000.00.

9. Interpellation

Rien à signaler.

10. Divers

M. Allemann constate, non sans humour, que la borne dans le Bourg n'est toujours pas réparée et ce malgré ses nombreuses interventions.

Mme Bleuer remarque que le parcage sauvage dans le Bourg n'a pas cessé avec la fermeture de la confiserie Weber. Elle souhaiterait que les choses s'améliorent car les voitures sont parquées à demeure et les enfants jouent à proximité, ce qui devient dangereux.

Le Conseil communal prend note. Normalement l'agent de sécurité devrait amender régulièrement.

Des solutions doivent être trouvées et la commission « trafic » sera sollicitée, avec l'aide d'un conseiller communal, pour essayer de résoudre cet épineux problème.

Plus aucune question n'est posée.

La séance est levée à 20h35.

La vice-présidente
I. de Angelis Margueron

L'administratrice
F. Dubois